



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que les règlements suivants ont été adoptés :

Règlement n° 94-604-26 intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique »;

Règlement n° 94-604-27 intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique » ;

Règlement n° 2023-1038 intitulé « Règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales par catégories d'immeubles et toutes autres taxes et tarification pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2024 » .

Ces règlements entrent en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 22^{ième} jour du mois de janvier 2024

Denis Ferland, avocat
Greffier